

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU MARDI 18 OCTOBRE 2016**

L'An Deux Mille Seize, le Mardi 18 du mois d' Octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville du Gosier, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - Laurent BERNIER - Jean-Claude PIOCHE - Jocelyn CUIRASSIER - Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Philippe TROUPE - Mmes Lydie PAVIOT ép. SELLIN - Marie-Flore DESIREE - Paulette LAPIN - M. Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Nadia CELINI - M. José SEVERIEN - Mme Félicienne GANTOIS - M. Patrice PIERRE-JUSTIN - Mmes Maguy THOMAR - Roberte MERI - Liliane MONTOUT - Sylvia LAPTES - Mmes Michelle MAXO - Mariette MANDRET - M. Eric LATCHOUMANIN - Mme Diana PERRAN - M. Jean FAHRASMANE - Mme Yvonne CHELAMIE ép. LOSBAR - M. Jean DAIJARDIN - Mme Isabelle BOSSU ép. JEANJEAN - Mme Nathalie CHOUROU ép. BRACAT - M. Jean-Luc PERIAN - Mme Cynthia DINANE.

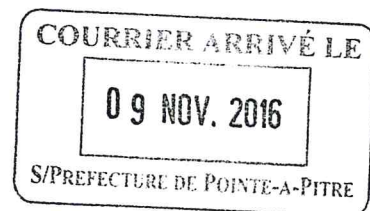
EXCUSES : MM. Solaire COCO - Christian THENARD - Mmes Ghislaine GISORS - Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND - M. Lucien GALVANI - Mmes Olivia JEAN ép. RAMOUTAR-BADAL - Valérie HUGUES - M. Duniere AGLAS.

ABSENTS : MM. Cédric CORNET - Raymond PARSHAD - René NOEL.

Monsieur Jocelyn CUIRASSIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**APPROBATION DU SCHEMA DE
MUTUALISATION DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION « LA RIVIERA DU
LEVANT »**

CC-2016-8S-DAAG-36



Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de Réforme des Collectivités Territoriales et notamment l'article 67,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-39-1,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment l'article 74,

Vu l'arrêté n° 2014-249/SG/DiCTAJ/BRA du 24 décembre 2014 portant transformation de la Communauté de communes du Sud-Est Grande Terre dite « La Riviera du Levant » en Communauté d'Agglomération,

Considérant le projet de Schéma de Mutualisation présenté par Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant le 26 Mai 2016,

Considérant que ce projet doit être soumis à l'avis des conseils municipaux dans les trois mois suivant ladite délibération,

Considérant le courrier du Président de la CARL adressé le 04 Juillet 2016 aux maires des communes membres invitant leurs conseils municipaux à émettre un avis sur le projet de Schéma de mutualisation,

Vu les délibérations des conseils municipaux suivants, approuvant le projet de schéma de mutualisation présenté par la Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant :

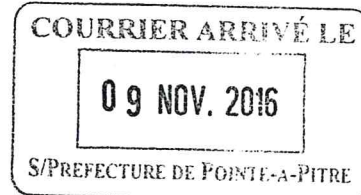
- Délibération n° CM-2016-6S-DRH-68 en date du 29 Septembre 2016 du conseil municipal de la commune de Gosier, émettant un avis favorable,
- Délibération n° 2016-09/058 datée du 29 Septembre 2016 du Conseil municipal de la ville de Saint-François, émettant un avis favorable,
- Délibération n° 2 en date du 29 septembre 2016 de la commune de Sainte-Anne, émettant un avis favorable,

Considérant qu'en l'absence de délibération du conseil municipal de la commune de la Désirade dans le délai de trois mois après transmission du projet, son avis est réputé favorable,

Le Conseil Communautaire,

Ayant entendu le rapport du Président,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :



Article 1 : D'approuver le schéma de mutualisation de la Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant annexé à la présente délibération.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président de la CARL à réaliser des actions arrêtées dans le cadre du Schéma de mutualisation et à signer tous documents relatifs à son exécution.

Article 3 : Que conformément à la réglementation en vigueur, un état d'avancement dudit schéma sera établi lors de chaque débat d'orientation budgétaire.

Article 4 : Que le Schéma de mutualisation pourra faire l'objet, si nécessaire, d'avenants.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le
09 NOV. 2016
Et publication ou notification
le **14 NOV. 2016**

Fait et délibéré à Gosier, le 18 Octobre 2016

Pour extrait certifié conforme

Le Président


-Jean-Pierre DUPONT-